

Article

Regards sur la société canadienne

Combien d'années avant la retraite?

par Yves Carrière et Diane Galarneau

Décembre 2012



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-877-287-4369 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 75-006-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de
Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2012

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente
publication est assujettie aux modalités de l'entente de
licence ouverte de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm>).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Combien d'années avant la retraite?

par Yves Carrière et Diane Galarneau

Aperçu de l'étude

En 2009, un travailleur de 50 ans pouvait s'attendre à demeurer en emploi en moyenne encore 16 ans, portant ainsi l'âge de sa retraite à 66 ans. À la fin des années 1990, la durée anticipée de vie en emploi à 50 ans était plutôt de 13 ans. Les travailleurs ont donc de plus en plus tendance à reporter leur retraite. Ces résultats, issus d'une étude précédente, font ici l'objet d'une analyse plus approfondie, puisqu'on s'attarde également aux facteurs personnels et économiques imprévus qui forcent plusieurs travailleurs à devancer leur retraite. Lorsque ces retraites « involontaires » sont prises en compte, les travailleurs ont-ils encore tendance à reporter leur retraite par rapport à la fin des années 1990?

- Lorsqu'on tient compte du fait que certains travailleurs sont forcés de prendre leur retraite pour des motifs personnels ou économiques, la durée anticipée de vie en emploi d'un travailleur de 50 ans passe à 14,5 ans — comparativement à 16,3 ans lorsque seules les retraites « volontaires » sont prises en compte.
- Même lorsque les facteurs poussant les travailleurs vers la retraite sont pris en compte, le report de la retraite est clair : par rapport à leurs homologues de la fin des années 1990, les hommes âgés de 50 ans en 2009 devraient prendre leur retraite 2,1 années plus tard et les femmes de 50 ans, 2,6 années plus tard.
- L'augmentation de la durée de vie anticipée en emploi est semblable pour tous les travailleurs, peu importe leur niveau de scolarité. Cependant, comme les travailleurs peu scolarisés ont une espérance de vie plus courte, ces derniers devraient passer 3 années de moins à la retraite que leurs homologues plus scolarisés.

Introduction

Depuis quelques années, le maintien des travailleurs âgés en emploi et le report de la retraite sont souvent envisagés pour réduire les pressions économiques et financières découlant du vieillissement de la population. Encourager les travailleurs à demeurer en emploi favoriserait, entre autres, un transfert des connaissances, une meilleure pérennité des régimes de retraite, et un prolongement de la préparation financière des travailleurs en vue de la retraite¹.

Le moment de la retraite découle cependant d'un processus complexe où interagissent les aspirations et les circonstances personnelles, la préparation financière, de même que certains facteurs institutionnels. Plusieurs indices laissent d'ailleurs croire que la situation est en

train de changer. Les Canadiens âgés sont maintenant plus scolarisés, en meilleure santé², et vivent plus longtemps, de sorte que plusieurs d'entre eux ont commencé à reporter le moment de leur retraite. D'autres peuvent, pour leur part, avoir à reporter leur retraite en raison de contraintes financières. Quoi qu'il en soit, un article récent démontrait qu'un Canadien en emploi âgé de 50 ans en 2008 pouvait s'attendre à travailler encore 16 ans avant de prendre sa retraite, comparativement à 13 ans en 1997³.

Ces résultats étaient basés sur les retraites déclarées par les répondants à l'Enquête sur la population active (EPA). Cependant, lorsque certains événements — comme une mise à pied, une maladie, une incapacité ou le fait de devoir s'occuper d'un proche — surviennent en fin de carrière, ces derniers sont susceptibles d'inciter les

Combien d'années avant la retraite?

travailleurs à quitter définitivement le marché du travail et à prendre ce qu'il convient d'appeler une retraite « involontaire ».

Dans cet article, les retraites involontaires sont prises en compte afin de fournir un portrait plus complet des comportements face à la retraite. Il s'agit d'un enjeu important, car si les retraites involontaires constituent une part significative de l'ensemble des retraites, celles-ci pourraient constituer un frein au maintien des travailleurs âgés au travail.

L'article aborde également les différences par niveau de scolarité. La scolarité est un élément important dans la décision de prendre ou non sa retraite, puisqu'elle est souvent associée à un certain niveau de compétence ainsi qu'à certains types d'emplois. Elle est, de plus, étroitement liée au revenu et à la richesse. Les travailleurs peu scolarisés reportent-ils davantage leur retraite que les plus scolarisés?

Enfin, puisque le nombre d'heures travaillées par les personnes de 50 ans et plus a diminué depuis les années 1990, l'article tente de déterminer si ce report de la retraite subsiste lorsque la durée anticipée de vie en emploi est évaluée en tenant compte des heures travaillées⁴.

Effet des retraites involontaires sur la durée de vie en emploi

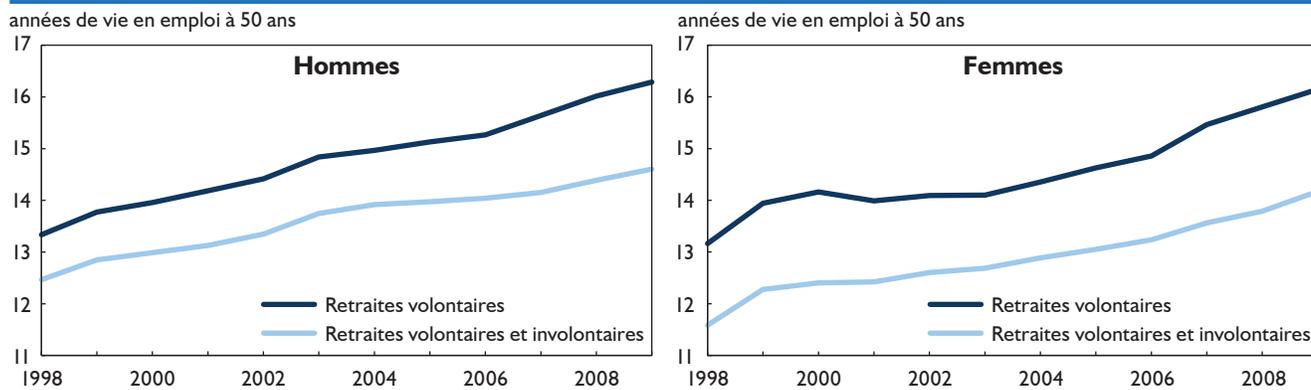
Comment prévoir le nombre d'années qu'un travailleur de 50 ans passera au travail avant de prendre sa retraite? Grâce à une méthode s'inspirant du concept de l'espérance de vie et s'interprétant de la même manière.

Autrement dit, au lieu de fournir un estimé du nombre d'années à vivre à l'âge de 50 ans, cette méthode permet de dériver la durée anticipée de vie en emploi à partir de 50 ans, soit le nombre d'années qu'une personne de cet âge doit s'attendre à travailler avant la retraite⁵. Le calcul est effectué à partir des fins d'emploi pour raisons de « retraites » déclarées par les répondants de l'Enquête sur la population active (EPA).

Il se peut toutefois que certains travailleurs âgés décident de se retirer du marché du travail à la suite d'une mise à pied, d'une maladie ou d'une incapacité, ou pour prodiguer des soins à un proche. À partir de certaines hypothèses, il est possible d'identifier lesquelles de ces fins d'emploi, relevées dans l'EPA, constituent des « retraites involontaires »⁶. Celles-ci sont ajoutées aux retraites volontaires afin d'en arriver à une définition plus large des retraites. Au final, les retraites involontaires représenteraient environ le quart des retraites totales, soit une proportion semblable à celles relevées dans d'autres études⁷.

Le fait d'ajouter des fins d'emploi involontaires aux retraites volontaires réduit la durée anticipée de vie en emploi. Lorsque seules les retraites volontaires sont prises en compte, la durée anticipée de vie en emploi en 2009 est de 16,3 années pour les hommes et 16,1 années pour les femmes (graphique 1). Par contre, lorsque les facteurs involontaires sont également pris en compte, elle est moindre, puisqu'elle passe à 14,6 années chez les hommes et à 14,2 années chez les femmes⁸. Les retraites involontaires ont donc pour effet de devancer le moment de la retraite, surtout lorsque celles-ci surviennent

Graphique 1 Les retraites involontaires feraient diminuer la durée anticipée de vie en emploi de près de 2 années en 2009



Source : Statistique Canada, Tables d'espérance de vie en emploi créées à partir de l'Enquête sur la population active, 1997 à 2010.

Combien d'années avant la retraite?

pour des raisons économiques, puisqu'elles expliquent environ 60 % de la diminution occasionnée par les retraites involontaires.

Cependant, même en tenant compte des retraites involontaires, le report de la retraite subsiste : de 1998 à 2009, la durée anticipée de vie en emploi est passée de 12,5 à 14,6 années chez les hommes et de 11,6 à 14,2 années chez les femmes. En somme, le report de la retraite,

estimé à environ 3 ans lorsque seules les retraites volontaires sont prises en compte, est plutôt de 2,1 ans chez les hommes et de 2,6 ans chez les femmes lorsque les retraites involontaires sont également prises en compte.

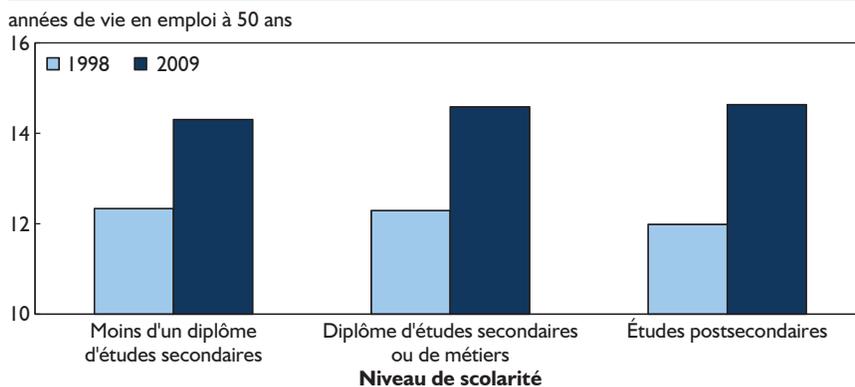
Les moins scolarisés reportent-ils davantage le moment de leur retraite?

Plusieurs facteurs laissent croire que les tendances ci-dessus pourraient être différentes selon le niveau de scolarité. D'une part, une scolarité accrue pourrait inciter à reporter davantage le moment de la retraite, parce que les travailleurs plus scolarisés sont en moyenne en meilleure santé, détiennent des emplois moins exigeants physiquement et sont dans des industries où les horaires et conditions de travail sont plus flexibles. D'autre part, ces travailleurs ont souvent des gains d'emploi plus élevés et sont davantage couverts par un régime de retraite, autant de facteurs qui pourraient au contraire les inciter à prendre une retraite plus tôt.

Par ailleurs, les travailleurs peu scolarisés pourraient être plus susceptibles de prendre une retraite involontaire en raison d'un mauvais état de santé ou à la suite d'une mise à pied. Étant donné leur plus faible scolarité et, dans certains cas, leur manque de polyvalence, ces travailleurs sont plus susceptibles que les plus scolarisés de voir leur période de recherche d'emploi s'allonger⁹. La prise en compte des retraites involontaires pourrait donc accentuer les différences par niveau de scolarité.

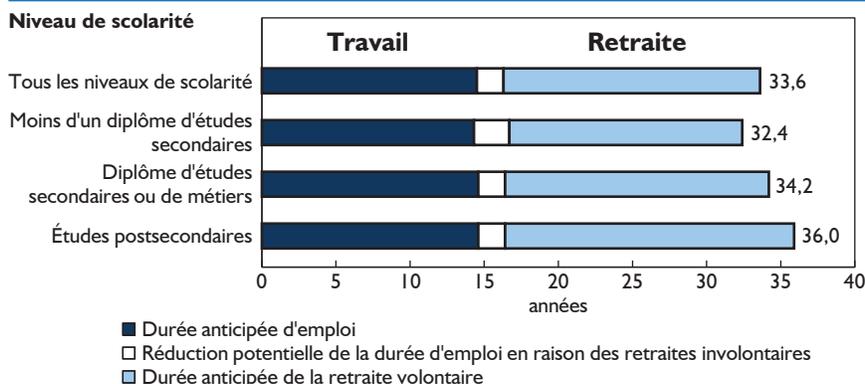
Toutefois, les différences sur le plan de la durée de vie en emploi par niveau de scolarité sont relativement faibles. En 2009, la durée anticipée de vie en emploi à 50 ans (en tenant compte de toutes les retraites, involontaires ou non), était de 14,3 années chez les travailleurs ayant moins d'un diplôme d'études secondaires, alors qu'elle atteignait 14,6 années chez les travailleurs ayant fait des études postsecondaires

Graphique 2 La durée de vie en emploi est relativement semblable d'un niveau de scolarité à l'autre, 1998 et 2009



Sources : Statistique Canada, Tables d'espérance de vie en emploi créées à partir de l'Enquête sur la population active de 1997 à 2010; Quotients de mortalité par niveau de scolarité estimés à partir des recensements de 1991 à 2006; Wilkins et coll., 2008.

Graphique 3 Les travailleurs peu scolarisés peuvent s'attendre à vivre moins longtemps et à passer moins d'années à la retraite que leurs homologues plus scolarisés, 2009



Sources : Statistique Canada, Tables d'espérance de vie en emploi créées à partir de l'Enquête sur la population active de 1997 à 2010; Quotients de mortalité par niveau de scolarité estimés à partir des recensements de 1991 à 2006; Wilkins et coll., 2008.

(graphique 2). Cela étant dit, les travailleurs de tous les niveaux de scolarité ont maintenant davantage tendance à reporter leur retraite, puisque la durée anticipée de vie en emploi était d'environ 12 ans pour l'ensemble des travailleurs en 1998 — quel que soit leur niveau de scolarité.

Durée anticipée de la retraite plus courte chez les travailleurs moins scolarisés

Depuis la fin des années 1990, la durée anticipée de vie en emploi a augmenté, mais, étant donné la hausse de l'espérance de vie, la durée de la retraite est restée relativement stable. Qu'en est-il cependant, lorsqu'on tient compte des retraites involontaires? Puisque les facteurs poussant les gens vers la retraite ont pour effet de devancer le moment de la retraite, combien d'années ces facteurs ajoutent-ils à la retraite?

Lorsque seules les retraites volontaires sont prises en compte, un travailleur de 50 ans en 2009 peut anticiper passer 17,3 ans à la retraite. Le fait de tenir compte des retraites involontaires augmente la durée de la retraite à 19,2 années. Ainsi, les retraites involontaires augmenteraient la durée de la retraite de près de 2 années (graphique 3).

Il existe cependant des différences importantes par niveau de scolarité en ce qui a trait à la durée de la retraite. Comme les travailleurs peu scolarisés ont une espérance de vie plus courte¹⁰ et qu'ils ont une durée anticipée de vie en emploi comparable à leurs homologues plus scolarisés, ces travailleurs sont également ceux pour lesquels la durée anticipée de la retraite est la plus courte.

En effet, les moins scolarisés affichent une durée anticipée de la retraite de 18 années, comparativement à 20 et

Tableau 1 Durée anticipée de vie en emploi à 50 ans, en années-personnes et en équivalent temps plein, selon le niveau de scolarité, 1998 et 2009

	Années-personnes	Équivalent temps plein	Écart
		années	%
Tous les niveaux de scolarité			
1998	12,1	11,2	7,4
2009	14,5	12,9	10,6
Croissance (%)	19,2	15,0	...
Moins d'un diplôme d'études secondaires			
1998	12,3	11,7	4,8
2009	14,3	13,3	6,7
Croissance (%)	16,0	13,6	...
Diplôme d'études secondaires ou de métiers			
1998	12,3	11,3	7,7
2009	14,6	13,1	9,9
Croissance (%)	18,7	15,9	...
Études postsecondaires			
1998	12,0	10,9	9,2
2009	14,6	12,8	12,6
Croissance (%)	22,2	17,5	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Sources : Statistique Canada, Tables d'espérance de vie en emploi créées à partir de l'Enquête sur la population active de 1997 à 2010; Quotients de mortalité par niveau de scolarité estimés à partir des recensements de 1991 à 2006; Wilkins et coll., 2008.

21 années pour leurs homologues plus scolarisés. Autrement dit, les travailleurs moins scolarisés devraient s'attendre à avoir une retraite plus courte d'environ 3 ans par rapport à leurs homologues plus scolarisés. La différence entre les plus scolarisés et les moins scolarisés s'est cependant amenuisée depuis la fin des années 1990, puisque la durée anticipée de vie en emploi a augmenté un peu plus rapidement chez les travailleurs plus scolarisés.

Tenir compte d'un horaire de travail réduit

On sait que le nombre d'années avant la prise de la retraite a augmenté de 2,1 années-personnes chez les hommes et de 2,6 années-personnes chez les femmes, mais cela ne représente pas nécessairement un gain d'années de travail à temps plein. Dans quelle mesure ce résultat

change-t-il lorsque cet indicateur est modifié pour tenir compte des heures de travail? Cette question est importante, car le nombre d'heures travaillées est à la baisse chez les travailleurs plus âgés depuis les années 1990, de sorte que les gains au chapitre des années d'emploi ne se sont peut-être pas traduites par une hausse aussi importante au chapitre des heures.

Pour répondre à cette question, la durée anticipée de vie en emploi peut être exprimée sous forme d'« équivalent temps plein » (ÉTP). Pour les fins de l'article, l'équivalent temps plein correspond ici à 1 semaine de travail d'environ 40 heures¹¹.

Pour l'ensemble des travailleurs et chacun des niveaux de scolarité, la durée anticipée de vie en emploi exprimée sous forme d'ÉTP était inférieure à la mesure exprimée

en années-personnes (tableau 1). Ce résultat n'est toutefois pas surprenant, car les personnes de 50 ans et plus travaillent en moyenne un peu moins de 40 heures par semaine. Ainsi, en 2009, la durée anticipée de vie en emploi pour les travailleurs de tous les niveaux de scolarité était de 14,5 années-personnes, mais de 12,9 années d'ÉTP.

Que l'on exprime la durée anticipée de vie en emploi en années-personnes ou en années d'ÉTP, le report de la retraite est cependant clair. Pour l'ensemble des niveaux de scolarité, la durée anticipée de vie en emploi a augmenté de 2,4 années-personnes (19 %) entre 1998 et 2009, et de 1,7 année (15 %) en ÉTP. De plus, tout comme c'était le cas en années-personnes, la croissance depuis 1998 a été plus marquée parmi les travailleurs ayant un niveau de scolarité plus élevé.

Conclusion

Le concept de durée anticipée de vie en emploi peut être utilisé afin de fournir une indication des années restantes avant la retraite pour un travailleur de 50 ans. Un article récent avait démontré un report de 3 années de la retraite depuis la fin des années 1990. Cependant, cette estimation tenait compte uniquement des retraites déclarées à l'Enquête sur la population active et ne tenait pas compte de certains événements (tels la maladie ou une mise à pied) qui peuvent pousser les gens à prendre une retraite « involontaire ». Avec l'inclusion des

retraites involontaires, les travailleurs de 50 ans restent plus susceptibles de reporter leur retraite par rapport à leurs homologues des années 1990, et ce, quel que soit leur niveau de scolarité. Toutefois, étant donné que les personnes moins scolarisées ont une espérance de vie plus courte, ces dernières risquent également d'avoir une retraite plus courte.

Avec le ralentissement anticipé du taux de croissance de la population active¹², le report de la retraite des travailleurs plus âgés pourrait ralentir l'impact appréhendé du vieillissement démographique sur l'économie canadienne. Les résultats montrent cependant que les retraites involontaires peuvent avoir un impact sur le moment de la retraite. Comme elles surviennent généralement à un plus jeune âge, le fait d'être poussé vers la retraite pourrait être synonyme de revenus moindres, de baisse du niveau de vie et d'augmentation des coûts pour les programmes de soutien au revenu. Enfin, il n'est pas impossible que ces résultats continuent d'évoluer, car de plus en plus de travailleurs débutent leur carrière à un âge plus avancé. Certaines données en développement, comme celles de l'Étude longitudinale et internationale des adultes, permettront une évaluation plus approfondie de ces phénomènes dans l'avenir.

Au moment d'écrire cet article, Yves Carrière était analyste à Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Diane Galarneau est analyste à la Division de la statistique du travail de Statistique Canada.

Sources de données, méthodes et définitions

Le présent article est basé sur l'Enquête sur la population active (EPA), réalisée mensuellement auprès d'environ 54 000 ménages.

En plus des informations sur l'emploi et le chômage, l'EPA fournit aussi des informations sur le nombre de retraités par année. Le nombre de retraités en un mois ou une année donnée est dérivé à partir de la question sur les raisons de la fin de l'emploi, l'une des réponses à cette question étant « avoir pris sa retraite ». Cette question est posée aux personnes sans emploi au moment de l'enquête, mais ayant rapporté avoir travaillé au cours des 12 mois précédents¹. Les fins d'emploi pour raison de retraite sont retenues uniquement pour les personnes de 50 ans et plus. Ceci permet de calculer des taux de retraite qui servent à produire des tables de durée anticipée de vie en emploi.

Cette technique s'apparente à celle servant au calcul de l'espérance de vie. L'un de ses avantages est de permettre de dégager les tendances du comportement des travailleurs âgés face à la retraite sans que celles-ci soient influencées par la structure par âge de la population de 50 ans et plus².

Les tables de vie en emploi sont fondées sur la population âgée entre 50 et 80 ans, puisqu'il s'agit du groupe d'âge pour lequel on observe la plupart des retraites. Les données portant sur les Territoires du Nord-Ouest, sur le Yukon et le Nunavut ont été exclues.

Pour construire les tables de durée anticipée de vie en emploi par niveau de scolarité, il faut d'abord estimer des tables de mortalité correspondant à ces différents niveaux. Pour cela, les quotients de mortalité estimés à partir de l'*Étude canadienne de suivi de la mortalité selon le recensement, 1991 à 2006* ont été utilisés³. Pour les fins de l'article, les niveaux de scolarité ont été regroupés en trois catégories, soit « Moins d'un diplôme d'études secondaires » « Diplôme d'études secondaires ou de métiers » et « Études postsecondaires, partielles ou complètes de niveau universitaire ou non ». Les tables de durée anticipée de vie en emploi et à la retraite ont par la suite été calculées en utilisant les taux de retraite observés par année d'âge dans l'EPA pour chacun des niveaux de scolarité retenus.

Définitions

Durée de vie anticipée en emploi : Nombre d'années qu'un travailleur de 50 ans pourrait vivre en emploi avant de prendre sa retraite, s'il connaît les taux de retraite et de mortalité observés pour une année donnée.

Durée anticipée de la retraite : Nombre d'années qu'une personne pourrait vivre à la retraite, en fonction de la durée anticipée de vie en emploi et de son espérance de vie à l'âge de 50 ans.

Retraites volontaires : Travailleurs âgés de 50 à 80 ans qui déclarent avoir cessé de travailler au cours des 12 mois précédents pour cause de « retraite » dans l'Enquête sur la population active.

Retraites involontaires : Travailleurs âgés d'au moins 55 ans qui déclarent avoir cessé de travailler au cours des 12 mois précédents en raison de conditions économiques, de maladie ou d'incapacité, ou de responsabilités personnelles et familiales et qui répondent à certains critères de non-participation au marché du travail.

Équivalent temps plein (ÉTP) : Unité de mesure correspondant à 40,5 heures par semaine, soit la moyenne des heures habituelles travaillées par les travailleurs à temps plein de 15 ans et plus dans l'Enquête sur la population active de 2009.

Notes

1. Avant 1997, cette question n'était pas posée aux personnes mises à pied de façon temporaire.
2. Voir Carrière et Galarneau, 2011; Denton et coll., 2009; Bélanger et Larrivée, 1992, pour plus de détails sur cette technique.
3. Voir Wilkins et coll., 2008.

Critères de sélection des retraites involontaires

À partir de la question de l'Enquête sur la population active (EPA) sur la raison de la fin d'emploi, il est possible de sélectionner les fins d'emploi liées à la conjoncture économique, à la maladie ou à l'invalidité ou encore aux responsabilités personnelles et familiales. Cependant, on ne peut savoir si ces fins d'emploi mènent réellement à la retraite. Il faut donc établir certains critères selon lesquels certaines personnes touchées par ces événements pourraient être amenées à prendre une retraite. La série sur les retraites involontaires débute en 1997, c'est-à-dire à partir du moment où les catégories de réponse ont été modifiées.

Différents critères de sélection ont été testés — par exemple, en variant les critères d'âge et de durée sans emploi — sans que cela n'ait une incidence majeure sur les résultats. Comme ceux qui prennent une retraite volontaire avant l'âge de 55 ans sont peu nombreux, le nombre de retraites involontaires avant cet âge a été établi à 0. Les mêmes critères ont été appliqués pour les deux sexes. Sur toute la période d'observation, les travailleurs qui répondaient aux critères suivants ont été considérés comme retraités :

- 55 à 59 ans : ne font pas partie de la population active, sont sans emploi depuis au moins 3 mois, ne cherchent pas d'emploi, ne sont pas disponibles, ne s'attendent pas à être rappelés et ne veulent pas travailler.
- 60 ans et plus : ne font pas partie de la population active, n'ont aucune durée minimale sans emploi, ne cherchent pas d'emploi, ne sont pas disponibles, ne s'attendent pas à être rappelés et ne veulent pas travailler.

Selon ces critères (tableau A.1) et pour l'ensemble de la période, la proportion des fins d'emploi liées à la conjoncture économique qui mèneraient à la retraite serait de 15 % chez les hommes et de 21 % chez les femmes. Plus les fins d'emploi surviennent à un âge avancé, plus le nombre de retraites est élevé.

Un peu moins de la moitié des fins d'emploi pour raisons de santé sont considérées comme étant des retraites. La proportion augmente avec l'âge et est semblable par sexe.

Environ 4 fins d'emploi pour responsabilités personnelles et familiales sur 10 sont considérées comme des retraites. Encore là, plus les fins d'emploi touchent des travailleurs âgés, plus ces derniers sont susceptibles d'être considérés comme des retraités.

Tableau A.1 Proportion de l'ensemble des travailleurs sélectionnés comme retraités, selon les raisons de fin d'emploi¹, 1998 à 2009

	Groupe d'âge					
	50 ans et plus	50 à 54 ans ²	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 ans et plus
	pourcentage					
Conjoncture économique						
Les deux sexes	17	0	15	33	61	79
Hommes	15	0	10	27	54	73
Femmes	21	0	21	41	72	87
Raisons de santé						
Les deux sexes	47	0	53	83	95	99
Hommes	50	0	50	82	94	98
Femmes	44	0	56	85	96	100
Responsabilités personnelles et familiales						
Les deux sexes	37	0	44	77	94	94
Hommes	40	0	37	72	98	95
Femmes	36	0	46	79	91	92

1. Comprend la conjoncture économique, les raisons de santé, et les responsabilités personnelles et familiales.

2. Peu de personnes prennent une retraite volontaire avant 55 ans, donc, le nombre de retraites involontaires a été établi à 0.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1997 à 2010.

Notes

1. Voir Burniaux et coll., 2004; Groupe d'experts sur les travailleurs âgés, 2008; Denton et Spencer, 2009; Mintz, 2009; Hering et Klassen, 2010; Hicks, 2011.
2. Voir Ramage-Morin et coll., 2010.
3. Voir Carrière et Galarneau, 2011.
4. Voir *Sources de données, méthodes et définitions*.
5. L'article réfère à la « durée anticipée de vie en emploi » même s'il ne s'agit pas nécessairement uniquement d'années en emploi. Certains travailleurs peuvent en effet subir des interruptions d'emploi et passer quelque temps en chômage ou hors de la population active. Ces événements ne peuvent être pris en compte avec l'EPA.
6. Voir *Critères de sélection des retraites involontaires*.
7. Voir Chan et Stevens, 2002; Neil et Schirle, 2009; Finnie et Gray, 2011.
8. Les retraites pour raisons de santé expliquent en grande partie le reste, puisque les retraites potentielles liées aux responsabilités personnelles et familiales n'auraient qu'un effet marginal sur la durée anticipée de vie en emploi, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes. Il est toutefois possible que les retraites pour des raisons liées aux responsabilités personnelles et familiales s'accroissent avec le vieillissement de la population.
9. Voir Dubé, 2004.
10. Par exemple, en 2009, l'estimation de l'espérance de vie à 50 ans était de 32,4 ans chez les personnes ayant moins d'un diplôme d'études secondaires, de 34,2 ans chez celles détenant un diplôme d'études secondaires ou d'une école de métier, et de 36,0 ans pour celles ayant fait des études postsecondaires.
11. Pour les besoins de l'exercice, les heures habituelles ont été utilisées en raison de leur plus faible fluctuation. Si les heures effectives avaient été utilisées, dont la moyenne en 2009 pour la population des 15 ans et plus est de 36,2 heures, cela aurait fait augmenter les années en équivalent temps plein, mais les tendances auraient été les mêmes.
12. Voir Martel et coll., 2011.

Documents consultés

- BÉLANGER, Alain, et D. LARRIVÉE. 1992. « New approach for constructing Canadian working life tables, 1986–1987 », *Statistical Journal of the United Nations Economic Commission for Europe*, vol. 9, p. 27 à 49.
- BURNIAUX, Jean-Marc, Romain DUVAL et Florence JAUMOTTE. 2004. *Coping with Ageing: A Dynamic Approach to Quantify the Impact of Alternative Policy Options on Future Labour Supply in OECD Countries*, OECD Economics Department, document de travail n° 371, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 91 p., [http://search.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?doclanguage=en&cote=eco/wkp\(2003\)25](http://search.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?doclanguage=en&cote=eco/wkp(2003)25) (site consulté le 30 octobre 2012).
- CARRIÈRE, Yves, et Diane GALARNEAU. 2011. « Reporter sa retraite : une tendance récente? », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 23, n° 4, hiver, produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2011004/article/11578-fra.htm> (site consulté le 30 octobre 2012).
- CHAN, Sewin, et Ann HUFF STEVENS. 2002. *How Does Job Loss Affect the Timing of Retirement?* NBER Working Paper No. 8780, Cambridge, MA, National Bureau of Economic Research, 35 p., <http://www.nber.org/papers/w8780.pdf> (site consulté le 30 octobre 2012).
- DENTON, Frank T., et Byron G. SPENCER. 2009. *Population Aging, Older Workers, and Canada's Labour Force*, SEDAP, document de recherche n° 256, Social and Economic Dimensions of an Aging Population, Hamilton, McMaster University, 29 p., <http://socserv.mcmaster.ca/sedap/p/sedap256.pdf> (site consulté le 30 octobre 2012).
- DENTON, Frank T., Christine H. FEAVER et Byron G. SPENCER. 2009. *Cohort Working Life Tables for Older Canadians*, SEDAP, document de recherche n° 247, Social and Economic Dimensions of an Aging Population, Hamilton, McMaster University, 67 p., <http://socserv.mcmaster.ca/sedap/p/sedap247.pdf> (site consulté le 30 octobre 2012).
- DUBÉ, Vincent. 2004. « Les mal-aimés du marché du travail », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 5, n° 4, avril, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/10404/6844-fra.htm> (site consulté le 30 octobre 2012).

- FINNIE, Ross, et David GRAY. 2011. *Labour Force Participation of Older Displaced Workers in Canada : Should I Stay or Should I Go?*, IRPP Study 15, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques, 36 p., http://www.politiquessociales.net/IMG/pdf/IRPP_Study_no15.pdf (site consulté le 30 octobre 2012).
- HERING, Martin, et Thomas R. KLASSEN. 2010. *Is 70 the New 65? Raising the Eligibility Age in the Canada Pension Plan*, novembre, Toronto, School of Public Policy and Governance, University of Toronto, Mowat Centre for Policy Innovation, 20 p., <http://www.mowatcentre.ca/research-topic-mowat.php?mowatResearchID=53> (site consulté le 14 novembre 2012).
- HICKS, Peter. 2011. *The Surprisingly Large Policy Implications of Changing Retirement Durations*, SEDAP, document de recherche n° 284, Social and Economic Dimensions of an Aging Population, Hamilton, McMaster University, 59 p., <http://socserv.mcmaster.ca/sedap/p/sedap284.pdf> (site consulté le 14 novembre 2012).
- MARTEL, Laurent, Eric CARON MALENFANT, Jean-Dominique MORENCY, André LEBEL, Alain BÉLANGER et Nicolas BASTIEN. 2011. « La population active canadienne : tendances projetées à l'horizon 2031 », *L'Observateur économique canadien*, Section 3 : Étude spéciale, vol. 24, n° 8, août, produit n° 11-010-X au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-010-x/2011008/part-partie3-fra.htm> (site consulté le 30 octobre 2012).
- MINTZ, Jack M. 2009. *Rapport sommaire des travaux de recherche sur le niveau adéquat du revenu de retraite*, rapport qui résume les travaux de recherche préparés pour le Groupe de travail sur le niveau adéquat du revenu de retraite établi par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances, Ottawa, ministère des Finances, 34 p., <http://www.fin.gc.ca/activity/pubs/pension/pdf/riar-narr-BD-fra.pdf> (site consulté le 30 octobre 2012).
- NEILL, Christine, et Tammy SCHIRLE. 2009. « Remain, retain or retire: Options for older workers following job loss », *Retirement Policy Issues in Canada*, chapitre 5, publié sous la direction de Michael G. Abbott, Charles M. Beach, Robin W. Boadway et James G. MacKinnon, Kingston, John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, Université Queen's, McGill-Queen's University Press, p. 277 à 308.
- RAMAGE-MORIN, Pamela, Margot SHIELDS et Laurent MARTEL. 2010. « Facteurs favorables à la santé et bon état de santé chez les Canadiens du milieu à la fin de la vie », *Rapports sur la santé*, vol. 21, n° 3, produit n° 82-003-X au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2010003/article/11289-fra.htm> (site consulté le 14 novembre 2012).
- WILKINS, Russell, Michael TJEPKEMA, Cameron MUSTARD et Robert CHOINIÈRE. 2008. « Étude canadienne de suivi de la mortalité selon le recensement, 1991 à 2001 », *Rapports sur la santé*, vol. 19, n° 3, produit n° 82-003-X au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2008003/article/10681-fra.htm> (site consulté le 30 octobre 2012).